

NOTE CONCERNANT LES ENREGISTREMENTS

L'accueil cohésion sociale (CCAS, service habitat, service des aînés) des Ulis s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable à la protection des données personnelles, notamment les dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD).

Responsable de traitement

En sa qualité de responsable de traitement, la mairie et le CCAS des Ulis vous informent que certains échanges peuvent faire l'objet d'un enregistrement audio ponctuel, déclenché par les agents uniquement en cas de situation à risque ou de besoin avéré de sécurité.

Finalités et base juridique

Ce traitement est fondé sur l'article 6(1)(e) du RGPD, relatif à l'exécution d'une mission d'intérêt public. Il a pour finalité de garantir la sécurité des agents et des usagers, ainsi que de permettre la conservation d'éléments probants en cas d'incident ou de situation conflictuelle.

Les enregistrements ne sont pas utilisés à des fins de surveillance du personnel.

Personnes concernées

Les agents de l'accueil cohésion sociale, les usagers et toute personne présente lors des échanges enregistrés peuvent être concernés.

Durée de conservation

Les enregistrements sont conservés pendant une durée maximale de sept (7) jours ouvrés, sauf en cas d'incident ou de situation litigieuse, auquel cas ils pourront être extraits du support d'enregistrement et conservés le temps strictement nécessaire au traitement du dossier.

Destinataires des données

Les enregistrements audios peuvent être consultés uniquement par :

- les agents habilités de la mairie des Ulis,
- les autorités judiciaires ou services de police, en cas de signalement ou de réquisition,
- le cas échéant, le délégué à la protection des données (DPO), dans le cadre d'un contrôle de conformité.

Restez informés

lesulis.fr    
@lesulisofficiel

les
Ulis

Centre Communal
d'Action Sociale

Droits des personnes concernées

Conformément au RGPD, les personnes concernées disposent de droits d'accès et de rectification, dans les conditions prévues par la réglementation.

Exercice des droits

Pour exercer vos droits ou pour toute question relative à vos données personnelles, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DPO) :

- **Par mail** : dpoparissaclay@mydatasolution.fr
- **Par courrier en précisant dans le courrier « à destination du DPO »** :
Mairie des Ulis - Rue du Morvan – BP 43, 91940 Les Ulis.
- **Par téléphone** : 01 69 29 34 00

Votre demande devra préciser vos coordonnées et être accompagnée d'un justificatif d'identité si nécessaire. La mairie vous répondra dans un délai d'un (1) mois maximum, prolongeable de deux (2) mois en cas de demande complexe.

En cas de désaccord persistant, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL : www.cnil.fr – CNIL, 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07.

INFORMATION ORALE

« Bonjour, cet appel est susceptible d'être enregistré à des fins de sécurité et de protection des agents.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez de droits d'accès, de rectification, de limitation et, dans certains cas, d'opposition au traitement de vos données.

Pour exercer vos droits ou pour toute question relative à vos données personnelles, consultez notre politique de confidentialité sur le site de la Ville des Ulis :

<https://www.lesulis.fr>. »